



FICHE PRATIQUE

La holding, outil de
transmission et
gouvernance
familiale

La holding patrimoniale est aujourd'hui largement utilisée par les dirigeants d'entreprise, familles entrepreneuses et investisseurs souhaitant organiser durablement la détention, la gestion et la transmission de leur patrimoine.

À l'origine, elle répond souvent à une problématique simple : que faire du capital après la cession d'une entreprise, la perception de dividendes importants ou l'accumulation progressive d'actifs patrimoniaux ?

Plutôt que de détenir ces capitaux directement en nom propre, la holding permet de centraliser les actifs au sein d'une structure unique capable :

- d'organiser les investissements ;
- de capitaliser les revenus ;
- de piloter la gouvernance familiale ;
- d'anticiper la transmission ;
- et de préserver la cohérence patrimoniale sur plusieurs générations.

La holding devient ainsi une véritable « société de famille », pensée comme un outil de stabilité et de continuité patrimoniale.

Pourquoi détenir son patrimoine au sein d'une holding ?

La holding présente plusieurs intérêts pratiques et patrimoniaux majeurs.

Centraliser et structurer le patrimoine

La holding permet de regrouper différents actifs au sein d'une même structure :

- ✓ liquidités issues d'une cession d'entreprise ;
- ✓ participations dans des sociétés opérationnelles ;
- ✓ portefeuilles financiers ;
- ✓ actifs immobiliers ;
- ✓ investissements non cotés.

Cette centralisation facilite le pilotage du patrimoine et permet de mettre en œuvre une stratégie globale cohérente.

Capitaliser les revenus dans un cadre fiscal efficace

Les revenus générés au sein de la holding — dividendes, produits financiers, plus-values — peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une fiscalité plus favorable que lorsqu'ils sont perçus directement par une personne physique.

La société peut ainsi réinvestir les résultats sans frottement fiscal immédiat important, ce qui favorise la capitalisation à long terme.

Cette logique est particulièrement pertinente lorsque les associés n'ont pas besoin de percevoir immédiatement l'intégralité des revenus générés.

Faciliter les investissements et le réemploi des capitaux

La holding constitue également un excellent outil de réinvestissement après cession d'entreprise.

Elle permet notamment :

- d'investir dans de nouveaux projets ;
- de financer des acquisitions immobilières ;
- de diversifier les actifs ;
- d'accéder à des investissements de long terme ;
- d'organiser le recours à l'endettement au niveau sociétaire.

La détention sociétaire offre souvent davantage de souplesse dans l'organisation des flux financiers et des arbitrages patrimoniaux.

Préparer la transmission sans perdre le contrôle

La holding permet surtout d'anticiper la transmission du patrimoine dans des conditions particulièrement efficaces.

Les parents peuvent transmettre progressivement la nue-propiété des titres tout en conservant l'usufruit, et ainsi les revenus et le contrôle.

Cette dissociation entre pouvoir économique et transmission patrimoniale constitue l'un des principaux intérêts de la holding familiale.

Les enfants profitent ainsi de la valorisation future des actifs sans que les parents ne renoncent prématurément à la maîtrise de leur patrimoine.

Anticiper les difficultés liées à la gestion familiale

Si la transmission des titres est souvent anticipée sur le plan fiscal, les conséquences humaines et organisationnelles le sont beaucoup moins.

Au décès des parents, les enfants deviennent collectivement propriétaires de la holding familiale et doivent gérer ensemble des actifs parfois importants.

Or, dans la pratique :

- les objectifs patrimoniaux divergent ;
- les besoins de revenus diffèrent ;
- les stratégies d'investissement ne sont pas toujours compatibles ;
- l'implication dans la gestion est rarement identique.

Ces divergences peuvent rapidement créer des tensions familiales ou des situations de blocage.

Pour cette raison, il est souvent pertinent d'anticiper une séparation patrimoniale par branche familiale au moyen de holdings distinctes pour chaque enfant.

Chaque structure devient alors autonome dans :

- sa politique d'investissement ;
- sa gestion des revenus ;
- sa gouvernance ;
- sa stratégie de transmission.

Cette organisation permet de préserver à la fois l'équilibre familial et l'efficacité patrimoniale.

Organiser intelligemment les flux financiers

La gestion des résultats au sein de la holding constitue un enjeu essentiel.

Lorsque les associés n'ont pas de besoin immédiat de revenus, il est souvent opportun de conserver les bénéfices en réserve afin :

- d'accroître la valeur de la société ;
- de financer de nouveaux investissements ;
- de transmettre une valorisation future aux enfants nus-propriétaires.

À l'inverse, lorsque des besoins de liquidités existent, plusieurs outils peuvent être utilisés :

- distribution de dividendes ;
- réduction de capital ;
- remboursement de comptes courants d'associés.

Le compte courant d'associé constitue d'ailleurs un outil particulièrement souple permettant de récupérer des liquidités sans fiscalité supplémentaire lorsqu'il a été correctement structuré.

Gouvernance et vision de long terme

La réussite d'une holding familiale repose enfin sur une gouvernance adaptée. Les statuts doivent organiser avec précision :

- les pouvoirs des dirigeants ; les règles de majorité ;
- les conditions de cession des actifs ;
- l'intégration progressive des enfants dans la gestion.

L'objectif est de préserver la stabilité décisionnelle tout en préparant progressivement la transmission du pouvoir.

Cette stabilité permet à la holding d'adopter une stratégie d'investissement de long terme, tournée vers la création et la conservation de valeur sur plusieurs générations.

Anticiper la structuration d'une holding patrimoniale, organiser la gouvernance familiale et préparer la transmission du capital sur plusieurs générations supposent une approche à la fois juridique, fiscale et patrimoniale. Chaque situation familiale appelle des équilibres spécifiques. Notre office vous accompagne dans la mise en place de solutions adaptées à vos objectifs, afin de sécuriser durablement votre patrimoine familial et d'en assurer la transmission dans les meilleures conditions.

MÉLANIE—GUILLAUME
NOTAIRE



9 rue du Couëdic
44000 Nantes

02 42 05 04 35
contact@melanieguillaume.notaires.fr

www.melanieguillaume.notaires.fr